



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1042

Validation du plan d'actions dans le cadre de la candidature Ville Amie des Enfants –
UNICEF - 2021-2026

Direction de l'Education

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1042 - VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DE
LA CANDIDATURE VILLE AMIE DES ENFANTS – UNICEF
- 2021-2026 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Mesdames et Messieurs,

Faire de Lyon une Ville à hauteur d'enfant est un engagement fort de notre plan de mandat. La pleine intégration et l'épanouissement de nos enfants dans la ville est une manière de la rendre plus inclusive. C'est pourquoi nous voulons faire des enfants des acteurs à part entière de leur ville, et leur garantir une place réelle dans un espace encore trop souvent inadapté à leurs besoins.

Nous aurons donc à cœur de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, sécurisée et épanouissante, exemplaire en termes de respect des droits de l'enfant.

Cette ambition rejoint une histoire lyonnaise déjà riche d'engagements. En effet, dès 2004, la Ville de Lyon a souhaité s'engager et adhérer à la charte UNICEF Ville amie des enfants, dans le cadre de sa politique éducative volontariste associée à son projet éducatif local.

Le réseau des Villes amies des enfants compte aujourd'hui 245 villes, 16 intercommunalités et 4 départements.

Nous souhaitons nous réinscrire dans ce collectif et renforcer nos actions, en cohérence avec le plan de mandat de la Ville pour la période 2020-2026 et les ambitions du Projet éducatif de territoire 2021-2024, en offrant aux enfants et aux jeunes lyonnais un environnement apaisé, propice à leur épanouissement et en les accompagnant pour devenir des citoyens épanouis et responsables. C'est en portant ces ambitions que nous réussirons à bâtir une véritable ville à hauteur des enfants.

La délibération n° 2021-502 du 28 janvier 2021 a autorisé la Ville de Lyon à faire acte de candidature en vue du renouvellement de sa labellisation Ville amie des enfants.

Notre candidature a donc été rédigée depuis sur la base des engagements et recommandations suivantes :

- Engagement n° 1 : assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.
 - recommandation choisie : *lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes ;*
 - recommandation choisie : *considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent.*

Engagement n° 2 : affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.

- recommandation choisie : *œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons.*

Engagement n° 3 : permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire.

- recommandation choisie : *tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté.*

Engagement n° 4 : développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

- recommandation : *faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de la Ville.*

Engagement n° 5 : nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

- recommandation choisie : *élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.*

Suite à l'audition par la Commission collectivités territoriales UNICEF au siège d'UNICEF France le 7 juillet 2021, le plan d'engagements de la Ville de Lyon a reçu un avis favorable.

Ainsi, la présente délibération propose de soumettre à validation le plan d'actions validé par l'UNICEF, détaillé en annexe, permettant ainsi la poursuite de ce partenariat qui se concrétisera par la signature d'une convention de partenariat avec UNICEF France (convention jointe en annexe au rapport), ainsi que l'adhésion de la Ville de Lyon à UNICEF France en tant que personne morale. Pour rappel, le montant annuel de la cotisation s'élèvera à deux-cents euros (200 €) à partir de l'année de signature de la convention et pour la totalité de sa durée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation. ;

Vu la délibération n° 2021-502 du 28 janvier 2021 ;

Vu ledit plan d'actions ;

Vu ladite convention de partenariat ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à valider le plan d'actions de la Ville de Lyon en vue de l'obtention de la labellisation Ville amie des enfants pour la période 2021-2026 et à transmettre et signer, le cas échéant, les documents afférents.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Français pour l'UNICEF est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à :
 - signer ladite convention d'objectifs 2021-2026 ;
 - prendre toutes les mesures nécessaires à son application.
- 4- Le montant de l'adhésion sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 110957 - programme SUPPORTED - opération DIRECTED - nature 6281 - fonction 201, pour un montant de 200 €

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET